



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRA-ORDINAIRE

Mardi 22 septembre 2020

## COMPTE RENDU

**Présents :** Michel Barou, Bernard Boisson, André David, Paul Déplaudé, Blandine Drevet, Philippe Durieu, Jean Duverger, René Jay, Bertrand Lordon, Joël Marty, Jean-Pierre Mousset, Pierre Petitbout, Pierre Simone, Énergie Commune Renouvelable.

**Excusés :** Marc Charroin, Germain Collombet, Monique Dubien, Alexandre Dupont, Gérard Mathern, Michel Patin, Yves Piot, Sébastien Trescartes,  
(Cf feuille d'émargement en annexe)

Ouverture de l'assemblée à 18h40.

### **Ordre du jour :** MODIFICATION DE L'ARTICLE 4 DES STATUTS

*En prolongement de la décision du Conseil d'administration, en date du 14 octobre 2019, de déplacer le siège de l'association à la Maison des Associations de Saint Priest en Jarez, (du fait de la cession des locaux situés avenue Albert Raimond), il est proposé à l'Assemblée Générale réunie en session extraordinaire de procéder à la modification de l'article 4 des statuts qui sera libellé comme suit :*

### **ARTICLE 4 – SIEGE :**

Le siège de l'association est situé à la Maison des Associations – 7, rue du 8 mai 1945 - 42270 ST-PRIEST-EN-JAREZ.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du département sur simple décision du Conseil d'Administration.

**Cette résolution est approuvée à l'unanimité.**

L'assemblée générale est close à 19h00.

**Le Président**

**Pierre PETITBOUT**